

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE du 1^{er} JUILLET 2026 à 20h

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214200115-20260701-DM42-2026-07-01-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 02/07/2026

Date de la convocation : 24/06/2026

Date d'affichage : 24/06/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
23	22	23

L'an deux mille vingt-six, le premier juillet, à vingt heures, les membres composant le Conseil Municipal de Balbigny se sont réunis en mairie de Balbigny sous la présidence de M. DUPIN Gilles, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux le 24/06/2026.

L'avis de la tenue de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la mairie.

M. CHOMAT Pascal - Mme GOMES DE OLIVEIRA Eléonore - M. LAMURE Christophe - Mme VERPY Evelyne - M. CELEN Devris - Mme MERMET DAGUES Sophie - Mme DUCORPS Dominique – M. PARGA José - M. PONCET Marc - M. PLATHEY Pierre - M. FEDIX Christian - M. POIRON Jean-Pierre - Mme TRICAUD Françoise - Mme FAVRE Isabelle - Mme PERONNET Béatrice - M. CARBON Olivier - Mme BOULOGNE Emmanuelle - Mme HINSCHBERGER Edith - M. AULAS Sébastien - Mme DUCROUX Morane - Mme DELORME Amandine - M. MICHEL Quentin

POUVOIRS DEPOSES :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. PONCET Marc

Objet : Révision des tarifs de la cantine et de la garderie

Monsieur CELEN expose :

Après discussion, les membres de la commission scolaire se sont accordés pour une augmentation du prix des repas servis à la cantine.

Il est rappelé que les tarifs en place ont été votés en juillet 2025, il sera proposé d'augmenter les prix en fonction du calcul du coût du repas.

L'une des mesures phares de la loi Egalim est l'obligation que les repas servis dans les restaurants collectifs publics soient constitués d'au moins 50 % de produits issus de filières durables et de qualité en valeur HT d'achats par année civile.

De même la loi impose l'introduction de 20 % de produits bio dans l'ensemble des repas.

Ces obligations ajoutées aux coûts des produits en constante augmentation, ainsi qu'à une augmentation des charges liées à la restauration scolaire, en particulier les coûts du personnel d'encadrement des enfants, a augmenté le coût d'un repas servi à Balbigny.

M. CELEN précise que 21 665 repas ont été servis en 2025. Le coût d'un repas servi à la cantine est de 8,59 € en 2024 contre 7,22 en 2022, une progression due en grande partie à une augmentation des frais de personnel. 4 583h de travail étaient consacrées à la cantine en 2022 contre 5 129 en 2024 pour 144 jours de cantine. La progression est de 3h/j soit 1,5 encadrants de plus.

Il est fait 3 propositions d'augmentation de prix pour les repas à compter de septembre 2025.

8 élus se sont prononcés pour la proposition 1

13 élus se sont prononcés pour la proposition 2

3 élus se sont prononcés pour la proposition 3

République Française
MAIRIE DE BALBIGNY

DM42-2026-07-01

M. MICHEL exprime son souhait que l'augmentation de tarifs ne soit pas pénalisante pour les enfants qui profitent de ce service.

Les élus débattent sur l'ensemble des possibilités.

Il est donc décidé de procéder au vote de la proposition n°2

	Tarifs votés septembre 2025	Tarifs proposés
Enfants de Balbigny	3,80€	3.90 €
Enfants hors Balbigny	5 €	5.50 €
Adultes	6 €	7 €
Personnel communal	3,80 €	4 €
Stagiaires, apprentis, contrats aidés	Gratuité	Gratuité
Repas non réservé	8 €	8 €
Repas réservé et non annulé	8 €	Prix du repas

Monsieur CELEN informe que les prix de la garderie restent inchangés

Le conseil Municipal, après avoir délibéré, approuve les nouveaux tarifs du prix du repas cantine à l'unanimité

M. PONCET Marc
Secrétaire de séance

Monsieur Gilles DUPIN
Maire

Fait et délibéré à Balbigny,
A Balbigny, le 01/07/2026

